



**CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE**

AVIS est donné par la présente, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi, 6 juillet 2021, à 19 h, à huis clos, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

- Lot numéro 1 114 265 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-401, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 7793, avenue Bodinier, l'implantation d'un solarium en cour arrière à 1,75 mètre de distance de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage RCA 40, exige pour cette zone, des marges latérales de 2,15 mètres.

En vertu du décret du 24 mars 2021, numéro 433-2021, toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 8 juin 2021 au 22 juin 2021. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou commentaires écrits, en mentionnant son nom, son adresse, son numéro de téléphone et/ou son adresse courriel, ainsi que l'adresse de la dérogation mineure concernée à l'adresse suivante :

Par courriel : greffe_anjou@montreal.ca

Par courrier :

Consultation écrite – Dérogation mineure
À l'attention du secrétaire d'arrondissement
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe,
7701, boul. Louis-H. La Fontaine,
Anjou (Québec) H1K 4B9

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 22 juin 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 7 juin 2021.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement